

Informations filière



Conditions de production 2020

Le CRINAO a pu se prononcer sur les conditions de production de la récolte 2020 le 30 juillet et émettre un avis.

Ces conditions de production seront confirmées au Comité national de l'INAO du 6 septembre.

Crémant de Bourgogne

Rendements Crémant de Bourgogne blanc et rosé

- vignes sous DAP (Déclaration d'Affectation Parcelaire) avec densité de plantation supérieur à 5500 pieds et écartement inférieur à 1,60 m: **72 hl + 18 hl mis en réserve.**
- vignes sous DAP (Déclaration d'Affectation Parcelaire) avec une densité à la plantation supérieure ou égale à 5000 pieds par hectare et inférieure à 5500 pieds par hectare ou un écartement entre les rangs inférieur ou égal à 2,20 mètres et supérieur à 1,60 mètre: **70 hl + 10 hl mis en réserve.**
- vignes sous DAP (Déclaration d'Affectation Parcelaire) avec une densité de plantation présentant un écartement entre les rangs inférieur ou égal à 2,50 mètres et supérieur à 2,20 mètres: **68 hl + 4 hl mis en réserve.**
- **vignes sous DIP** (Déclaration d'Intention de Production) il est appliqué le rendement de l'appellation Bourgogne blanc conformément aux dispositions du cahier des charges de l'appellation Crémant de Bourgogne: **68 hl**

Il est rappelé que les vins de réserve ne sont pas commercialisables et ne peuvent pas faire l'objet de tirage. Les vins de réserve sont stockés en vrac. Pour toutes informations sur la gestion de la réserve, nous vous invitons à consulter le document sur le site extranet: [ici](#).

Richesse en sucre

Ne peuvent être considérés comme étant à bonne maturité les raisins présentant une richesse en sucre inférieure à **136 grammes par litre de moût**, et non 144 gr / l comme prévu au cahier des charges.

ATTENTION: Les vins de base doivent toujours présenter un (TAV) titre alcoométrique volumique naturel minimum de 9 %.

Rebêche

Le taux de « rebêches », visé à l'article D. 645-16 du code rural et de la pêche maritime, est fixé au minimum à 0 % de la quantité de moûts débouffés pouvant prétendre à l'appellation d'origine contrôlée. Il n'est donc pas obligatoire d'extraire de la rebêche.

Bourgogne mousseux

Rendement

Le rendement est de 64 hl / ha

TAV à 10° minimum

Les demandes d'enrichissement seront validées par le préfet au mois d'août.



Les bureaux de l'UPECB sont ouverts tout l'été. Nous vous invitons à venir avec un masque pour accéder au bâtiment.

Technique



Suivi maturité

des bulletins d'informations sur le suivi maturité sont disponibles sur le site extranet de l'UPECB. Les prélèvements débutent la dernière semaine de juillet, 2 prélèvements chaque semaine (lundi et jeudi). Vous trouverez 3 séries de bulletins:

- bulletin maturité sur le réseau parcellaire spécifique Crémant de Bourgogne
- bulletin maturité sur le réseau vins tranquilles Bourgogne
- bulletin maturité sur le réseau Beaujolais

[Suivi bulletins maturité](#)

Agenda



1er septembre: Audit UPECB par Certipaq
10 septembre: Conseil d'Administration UPECB
11 septembre: Dégustation contrôle produit
17 et 18 septembre: Dépôt échantillons concours national des Crémants
24 septembre: Com. communication UPECB
29 septembre: Assemblée Générale Certipaq

[Extranet UPECB](#)

© 2020 UPECB

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur UPECB.

[Se désinscrire](#)